

pas l'ont malice. Ils essaient en vain depuis un an de nous jeter dans l'anarchie et la confusion. Cette fois ils ne sont pas plus heureux que par le passé. D'abord ils ont prétendu que les anciennes lois étaient expirées à la fin de la dernière session du parlement et que conséquemment toutes les décisions et procédures des cours depuis le mois de mai dernier étaient nulles et de nul effet. Rien ne peut être plus faux et plus absurde que cette interprétation de la loi. Dans l'opinion de tous les avocats honnêtes et éclairés la chose ne fait pas question. Le *Pilat* et *la Minerve* ont fait voir à la *Gazette* et au *Herald* que les anciennes lois ont continué en force jusqu'à la proclamation des nouvelles, le 24 décembre dernier. L'intention du législateur est évidente et ne saurait être méconnue.

La seconde objection l'oublie contre le fonctionnement de la loi établi-sont la cour Supérieure etc. a été soumise à cette cour lundi dernier par M. Rose. C'est une objection futile s'il en fut jamais. On prétend que la cour supérieure ne peut siéger chaque semaine en vacance, à moins d'être composée d'un quorum de toute la cour, c'est-à-dire, de six juges au lieu de deux, qui suffisent pendant le terme. Mais cette prétention n'a pas le sens commun ! voyez plutôt, par la 15^e clause de l'acte, il est dit que les termes de la cour supérieure ne seront pas tenus par plus de trois ni pas moins de deux des juges de la dite cour et durant le terme, deux des dits juges quelconques formeront un quorum etc. Par la 17^e clause il est dit que hors de terme les deux premiers jours juridiques de chaque semaine de tous les mois de l'année, hors le mois d'août la cour ou tout quorum de cette cour pourra tenir des séances etc. La version anglaise de la loi dit *any quorum*, aucun quorum. Peut-il y avoir le moindre doute sur l'intention du législateur ? Puisqu'un quorum de deux suffit en terme, ne doit-il pas, à *fortiori*, suffire en vacance ? et d'ailleurs ne tombe-t-il pas sous la dénomination de *tout, aucun quorum* ? On dirait en lisant ces mots *tout, aucun*, dans la 17^e clause, que le législateur prévoyait l'objection et les y plaçait pour la rencontrer et la nullifier. La cour pourra, ce nous semble, décider la question de suite ; elle l'a prise en délibéré ju-qu'à lundi prochain.

Nous ne prétendons pas dire que les nouvelles lois de l'indication sont des lois parfaites ou exemptes de toutes erreurs et omissions, parce que MM. les avocats, qui s'y connaissent, prétendent qu'il n'y a pas de lois parfaites et sans défauts, et s'il y en avait, ils trouveraient encore moyen de soulever des objections. Mais dont nous sommes informés par des membres éminents du barreau de cette ville, c'est que ces lois sont honnées à celui ou ceux qui en sont les auteurs et rédacteurs et sont un grand progrès dans notre système judiciaire.

Republicanisme Français.

Nous empruntons à la correspondance Parisiense de la *Tribune* de New-York, le passage suivant que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs. Oui, ce qui manque à la France en ce moment c'est la foi qui fait croire et l'amour qui organise et vivifie. " Il faut l'aide d'en haut, des hommes de foi, de verté et de religion.

Un citoyen de l'Etat de New-York maintenant à Paris, a adressé une lettre à M. Emile de Girardin concernant le gouvernement, qui prouve l'inexpérience de votre jeune société à comprendre la complication de notre politique Européenne. Pour lui tout le secret de la stabilité de nos institutions en Amérique est dans le mécanisme de votre constitution avec un Président et une assemblée législative ; tout le secret des troubles de l'Europe est dans l'absence de ce mécanisme si important pour le bien. Heus ! quand bien même je verrais la France avec un Sénat Conservateur et tous les cheoks et batailles que l'on trouve dans votre constitution, je suis sûr qu'elle serait encore moins stable qu'à présent ! Si vous aviez en Amérique plus de 1500 ans de traditions feuillées et despotes ; si vous aviez trois ou quatre factions dynastiques se disputant le pouvoir ; si au lieu d'être un peuple sans influence du christianisme et de la Bible, vous étiez des Sceptiques et des Athées ; si au lieu d'être des enfants de William Penn et des *Pilgrim Fathers*, vous étiez les fils de Voltaire et de Diderot, sans oublier, Louis XV et Piron et Nadir ; si vous étiez entourés de nations grandes et anciennes, se tenant la discorde dans votre sein et faisant jouter toutes espèces d'intrigues contre vous, à l'aide des ressources secrètes que la corruption a contre le vice ; Si vous avez une religion d'Etat, et je vous ai déjà dit qu'entre une religion d'Etat et la position du catholicisme en France, il n'y a pas de différence importante ; si au lieu d'avoir l'esprit des grandes entreprises et des grandes affaires, vous étiez sans ce-se occupés à des controverses philosophiques ; si au lieu d'avoir des espaces sans bornes, autour de vous et un courant d'émigration qui vient vers vous chercher l'air et l'espace, vous aviez une population surabondante, pressée par le besoin, surchargée de taxes, d'usures et de vices, ne mangeant que du pain noir et dur ; un Washington avec un Sénat composé d'auant de Jefferson et de Franklin ayant à lutter contre une chambre de Représentants semblable à celle que nous avons reçue des élections de 1849, avec Monsieur Dupin le soi-disant citoyen, comme le président de cette chambre, tous y perdraient leur siège, et ces institutions perdraient leur équilibre constitutionnel. Emile de Girardin ne voit rien de tout cela ! et quand il entreprend de recommander des mesures pratiques, il croit simplement que dans un pays comme la France, il peut changer le système des taxes avec un coup de baguette ! J'aimerais à le voir prendre part au pouvoir et je le considère certainement

comme l'homme le plus capable que nous ayons maintenant dans la jeune génération. Mais son acier est mêlé de paille. Il croit que c'est une question d'administration, tandis que c'est une question d'éducation et d'organisation. Maintenant pour instruire, il faut croire et pour organiser il faut ui er. Il faut de l'aide d'en haut ; enfin il faut être un homme de foi, de piété et de religion. Emile de Girardin n'est pas cet homme là. Tant que nous n'aurons pas de tels hommes aux affaires nous ne pourrons rien."

Nous aimons à reproduire l'extrait suivant d'une lettre d'un humble missionnaire du Nord-Ouest. Comme l'auteur ne s'attendait pas de tout à la publicité, il n'en est que plus intéressant pour nous d'être initiés aux détails intimes de sa vie de missionnaire. On y voit combien de sacrifices pénibles le zèle apostolique dans le catholicisme peut engager à faire de gaieté de cœur.

Extrait d'une Lettre du R. P. Taraché, O. M. I. Missionnaire de l'Île à la Crosse.

Je suis actuellement avec le Père Farand, qui doit me quitter dans une quinzaine de jours pour aller passer l'hiver dans la mission d'Arthabaska. Je resterai donc seul, et, grâce à mes dispositions pour l'hermitage, cette perspective ne m'effraie pas, quoiqu'elle soit pénible. Depuis un mois et demi nous ne nous occupons que de planches et de cloisons qu'il faut bien entendre, construction de nos propres maisons. Je vois qu'il m'est absolument impossible de songer à la construction d'une chapelle, quelque pouvre qu'elle puisse être. Les ressources des missions ne le permettent pas. Cette pénible impuissance m'afflige beaucoup. Je m'étais toujours flatté qu'un p'tit clocher s'éleverait dans notre mission, pour attester que la religion avait acquis son empire spécifique au milieu des épaisse forêts qu'ous habitons.

Une petite Eglise tant soit peu appropriée est nécessaire pour nous une grande consolation et pour nos suivi-ges un grand encouragement. Mais hélas ! ce désir bien légitime ne peut se réaliser !

Comme néanmoins il nous faut absolument un local pour réunir les savages, voici le plan que j'ai adopté. Nous possérons une maison d. 36 pieds sur 24 et une autre de 20 pieds carrés. La première nous a jusqu'ici servi de demeure ; je la cède au Bon-Dieu, quoiqu'avec honte puisqu'elle n'a que des enduits de terre et des châssis de parchemin, et que de plus je n'ai pas une seule planche pour renover l'intérieur, et la rendre tant soit peu digne du saint usage auquel je la destine.

Sortant de notre demeure, je trouverai un étage dans cette autre maison de 20 pieds dont je viens de parler. Nous l'avons, mes chers frères et moi, construite à la sueur de nos fronts l'été dernier, et elle a servi depuis d'habitation à nos domestiques. Comme les faibles ressources des missions nous ont obligés à revoir nos hommes et à prendre à leur place deux tout jeunes gosses dont le grand mérite est de ne savoir rien faire et conséquemment de ne point nous coûter cher, nous avons bravement et habilement construit pour eux une demeure dont les vastes dimensions ont une quinzaine pieds en longueur et d'autant en largeur.

Quand je vous ai dit que je passerai l'hiver seul, je voulais dire sans autre prêtre, car il n'est arrivé, la semaine dernière, un autre membre de notre communauté, un frère convers ; c'est le frère Dubé, que nous avons peut-être vu à Boucherville. Vous vous souvenez, peut-être, que lors de notre départ de Kamouraska, en 1830, un tout petit garçon conduisit notre voiture jusqu'à la Rivière-Ouelle. Ce petit garçon c'est le frère Dubé qui me rendit alors ce service et qui m'en rendra-t-il bien d'autres. Ce bon frère est pour moi un compagnon bien agréable, d'abord parce que nous sommes voisins par les lieux de la charité mutuelle qui doit animer tous les membres d'un corps religieux, ensuite parce qu'il a été élevé à Kamouraska et ayant demeuré à Longueuil, nous pouvons parler ensemble de personnes bien chères et de lieux qui intéressent.

J'ai été bien flatté d'apprendre la magnificence de votre église et le talent avec lequel M. Berlinguet l'a embellie. Si j'avais à éprouver quelque peine, ce ne serait pas parce que je suis jaloux de votre honneur, mais parce que Dieu pour lequel s'élèvent des beaux édifices dans le pays qui m'a vu naître, en intéresse bien des semblables dans le coin du monde où il m'a appris à faire connaître son saint nom. Priez le pour qu'il nous donne les moyens de faire pour gloire plus que nous n'avons pu faire jusqu'ici.

NOUVELLES D'EUROPE.

Question Turco-russe.

En dépit de tout ce qu'on avait dit, l'affaire des réfugiés hongrois n'est pas encore arrivée à un dénouement. La Russie demande formellement que Bem et tous les Polonais convertis à l'islamisme soient non seulement éloignés de la frontière, mais traités comme prisonniers, et que les autres soient non seulement éloignés, mais expulsés.

La réponse du Sultan à la seconde note du Cabinet de Saint-Pétersbourg, tendant à l'expulsion des Polonais du territoire ottoman, est partie le 20 novembre. "Cette réponse, concertée avec les représentants de la France et de l'Angleterre, parle que les Polonais compromis dans les affaires de Hongrie, seront seuls invités à quitter le territoire ottoman ; les autres pourront continuer à y séjourner. Cette réponse a été expédie immédiatement à Saint-Pétersbourg ; reste à savoir si le czar s'en montrera satisfait. On sait qu'il demandait l'expulsion de tous les Polonais

indistinctement, même de ceux qui seraient porteurs de pas-ports français ou anglais.

Dans le cas où la réponse du la Porte satisferait le czar, la question des réfugiés se trouverait résolue ainsi : les Hongrois seraient internés dans le Diarbéki, pour être incorporés dans un corps d'armée qu'on se propose d'y former ; et les Polonais qui ont combattu pour les Hongrois seraient renvoyés avec les ressources nécessaires pour se rendre où ils jugeraient convenable ; M. Aupick et Canning se sont engagés à leur donner des pa-seports français ou anglais ; quant aux Polonais qui se trouvent en Turquie avant ces événements, ils n'auront a y résider, si tel est le bon plaisir. Enfin M. de Sturmer, l'interlocuteur d'Autriche, aura joué des douceurs de la retraite qu'il a demandée et obtenu il y a près d'un an.

" Ces jours derniers, écrit-on le 25 novembre (dernières dates), l'interlocuteur d'Autriche a demandé l'emprisonnement de Stein, Kmetz et Klukman, qui se sont faits musulmans ; bien entendu la Porte a refusé.

" L'escadre française reste toujours à Oudea ; l'escadre anglaise est encore à Briski."

La flotte anglaise se compose des trois-ponts Queen, vaisseau amiral ; Caledonia, House, Prince Régent, Vengeance et Belvoir ; de la frégate la Thétis, des frégates à vapeur Odin et Dragon, des corvettes à vapeur Bulldog et Ross et du vaisseau Obregon.

La flotte française compte dans ses rangs les trois-ponts Friedland, Jeannette, Inflexible, Hercule, Iéna et Jupiter ; les frégates à vapeur Descartes et Magellan et la corvette à hélice Caton.

Aux observations de M. de Titoff touchant l'entrée de l'escadre anglaise dans le Dardanelles, la été répond qu'on n'avait jusqu'ici considéré le détroit des Dardanelles comme *mare clausum*, qu'à partir des deux châteaux extérieurs, l'escadre commandée par les châteaux intérieurs étant trop large pour que les navires puissent essentir l'effet du feu croisé des batteries. Ainsi parfois que l'usage a toujours été de laisser les vaisseaux de guerre franchir sans encouvrir les deux châteaux extérieurs et de n'exiger la permission expresse de la Porte que pour les forts intérieurs.

L'ambassadeur au richien, bien que se déclarant paisiblement sat-satis de l'issue du différend, quant à l'Autriche, a déclaré qu'il ne renoncerait les relations diplomatiques que quand les difficultés avec la Russie seraient également apaisées.

Le dernier numéro du *Journal de Constantinople* annonce, contrairement aux informations des journaux allemands, qu'aucun des réfugiés à Widdin n'a voulu retourner en Autriche, sur l'invitation du général Haussler.

RUSSIE.—On écrit de Saint-Pétersbourg, le 11 novembre, à la *Gazette de Voss* :

" Un ouragan terrible, qui a éclaté mercredi matin, a chassé la Neva hors de lit, et a poussé vers la ville les flots de la Billelique. L'eau montait de minute en minute. En peu de temps, elle dépassait de 7 pieds le niveau normal. Le courant l'ahurit tout de quart l'heure en quart l'heure du haut de la fortresse et de la ville amirante. La terreur était générale. Déjà le nom d'Isaac était emporté. Wassili-O-trow, complètement coupé de la ville, était submergé en partie. Dans la partie de la ville appelée port des Galères, les habitants étaient réfugiés sur le toit des maisons. Du côté de l'amirauté, l'eau débordait par les aqueducs et inondait les rues.

" A cinq heures de l'après-midi, le vent tourna et mit fin au danger. La Neva, en retournant dans son lit, charria d'énormes quantités de bous ; trente bateaux avaient été submergés. Des maisons de bains tout entières ont été entraînées dans la mer.

" On assure qu'à Wassili-O-trow, un grand navire à deux mâts, poussé jusqu'au milieu de la ville, se trouve à sec et chavire en travers de la ville."

Le czar est attendu à Varsovie, où il doit avoir, dit-on, une entrevue avec le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche.

ESPAGNE.—La *Epoca* le 1er décembre annonce en ces termes un événement qui ne saurait pas importe pour l'avenir de la Péninsule :

" Depuis quelques jours, il s'est répandu une nouvelle qui confirme de joie tous les Espagnols.

" Qui sait, suivant l'antique usage, il ne parvient pas que le moment où encore arrive d'aujourd'hui officiellement est heureux événement, les espérances qu'on a conçues sont telles qu'ils nous sommes bien informés, les ministres se rendront ce soir au palais pour solliciter LL. MM."

On écrit de Madrid, le 6 décembre : " La reine paraît être entièrement rétablie de la grave indisposition qu'elle a éprouvée ces jours derniers. Elle était levée hier au soir. On en intègre des espérances, peut-être prématurées, ne se soient évanouies. Toutefois, on continue d'admirer pour sa santé les plus grandes précautions.

UN LETTRE DE L'HON. A. N. MORIN.—Une lettre a été lu vendredi dernier, dans le Sénat de l'Etat de New-York, écrite par l'hon. Orator de la chambre d'assemblée du Canada ; cette lettre demande au nom de notre législature à celle de cet Etat des copies de ses journaux et autres documents dont on pourra disposer en faveur de notre Bibliothèque, qui est toute à refaire par suite de l'incendie d'avril 1849.

LE PEUPLE TRAVAILLEUR. Tel est le titre d'un nouveau journal français qui doit paraître officiellement cet heureux événement, les espérances qu'on a conçues sont telles qu'ils nous sommes bien informés, les ministres se rendront ce soir au palais pour solliciter LL. MM."

EDUCATION DANS L'ETAT DE NEW-YORK.—Il a été payé dans le seul état de New-York, en 1849, la somme de \$1,143,101 ou £285,850 contre des salaires aux instituteurs ! voilà ce qui est toute à encourager l'éducation.

ATTENTION AUX SERVITEURS.—La veille du jour de l'an, nous dit un journal de New-York, les propriétaires d'un magnifique hôtel à New-York, en Amérique, sur le nom d'Aster House, ont donné un grand banquet suivi d'un bal aux employés serviteurs de cet établissement, qui étaient au nombre de 160.

Les propriétaires, avec leurs femmes et leurs enfants, changèrent le position avec leurs serviteurs ce jour-là, en les servant de bonne grâce, et du meilleur honneur possible.

C'était une scène digne des temps primitifs et bien propre à resserrer les liens qui unissent ces serviteurs à leurs maîtres.

ERRATA.—Dans notre dernier N° 2, p. 1re, 2de colonne ; au lieu de : renforcent tout le système.

Lisez : renforcent tout le système.

5e colonne ; au lieu de : renforcent les sentiments.

Lisez : renforcent les sentiments.

Colonne 3, alinéa 3 ligne 20, prévenir ; lisez : provoquer.

Colonne 4, alinéa 1, ligne 15 placés ; lisez : placés.

Colonne 5, alinéa 4, ligne 3, nura : lisez : finira.

■ Nous prions de nouveau instamment nos abonnés de vouloir bien nous payer ce qu'ils nous doivent. Les personnes qui retiennent le prix de leur abonnement depuis deux, trois et quatre ans, doivent particulièrement faire attention à notre demande. Il n'est pas honnête de recevoir un journal sans le payer. Nous regrettons d'autant plus l'abus dont nous plaignons, que nous voyons partout nos désirs d'améliorations typographiques, et autres, totalement paralysés.

Nous remplissons aujourd'hui un pénible devoir en enregistrant dans notre feuille la mort de M. Fay, prêtre du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, décédé, à l'Hôtel-Dieu, le 9 du courant vers six heures du soir, à l'âge de 57 ans. Pendant plus de quatre mois, l'habile Docteur de l'Hôtel-Dieu épura toutes les ressources de l'art pour arrêter les progrès rapides de l'hydrocéphale jointe à une affection au cœur dont il souffrait, nous dit-on, depuis près de deux ans.

M. Claude Fay, était né le 21 octobre 1792, à Rive-de-Gier, diocèse de Lyon. Il entra au Grand Séminaire de St. Irénée, à Lyon, le 1er novembre 1815, et fut ordonné prêtre le 27 juillet 1817. Arrivé à Montréal le 24 décembre 1823, il fut employé comme professeur au collège de Montréal jusqu'en l'année 1829 où il fut nommé Curé-d'Office de la paroisse.

Tout le monde sait avec quel zèle infatigable ce vénérable prêtre s'est acquitté des laborieuses fonctions curiales de cette immense paroisse. On peut lui appliquer en toute vérité ces paroles de l'Écriture, " *Zelus domus tuor comedet me.*"

Sa douceur inaltérable dans ce tourbillon d'affaires incessantes était un sujet continual d'éducation pour tout le public, aussi bien pour ses propres frères.

Nous n'apprenons rien aux paroissiens de NOTRE DAME de Montréal, en disant que la 30e édition de la Gazette de Montréal, en 1815, et fut ordonné prêtre le 27 juillet 1817. Arrivé à Montréal le 24 décembre 1823, il fut employé comme professeur au collège de Montréal jusqu'en l'année 1829 où il fut nommé Curé-d'Office de la paroisse.

ACCIDENT.—Une jeune Irlandaise âgée de 30 ans, du nom de Mary Croghan, attaquée d'une maladie aiguë et mortelle, se précipita du haut du 3me étage dans